Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : No 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 4 JUILLET 1890.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 29 avril 1890, quittera Mandeville à l'arrivée des trains du chemin de fer Pont Chartrain partant de la rue des Usines, à 9 heures.

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Tous les jours (excepté le Dimanche et le Mercredi) à l'arrivée du train de..... à h. P. M

RETOUR:

Part de Madisonville, tous les jours à 5:30 A. M

EXCURSIONS:

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.

DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 4 h. P. M.

Si le temps et la profondeur de l'eau le permettent.

Prix, par chaque traversée, $1.

Prix, les jours d'excursion (aller et retour) pour tous les points, $1.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE., Agent.
27 mars— No. 47 rue Carondelet.

RED STAR LINE.

Départ de New-York, d'Anvers et de Paris chaque semaine.

NORDLAND Mercredi, 9 juillet a 11 30 A.M.
BELGENLAND, Mercredi, 16 juillet, 5 00 P. M.

Six heures et demie d'Anvers à Paris.

Première cabine, $45 et au dessus, aller et retour $85 et au dessus. Deuxième cabine, $35, aller et retour $65 et au dessus. Entrepôt aux plus bas prix. Seulement $2,70 d'Anvers à Paris. 2e classe. Taux spéciaux pour l'Italie.

A. M. MOUTON,
J. A. BUISSON, 19 rue du Camp.
Agent autorisé, coin Toulouse et Bourbon.

La troupe de l'Opéra français de la Nouvelle Orléans, pour retourner en Europe, a pris un steamer de la ligne Red Star.
27 mars—6 mois

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne, favorite pour le confort, (7 000 tonneaux, machines à triples expansions électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 5 juillet.
LA BRETAGNE, Surville, samedi, 12 juillet.
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 19 juillet.

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..... $80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..... $60
Entrepôt, $26, avec aménagement supérieurs comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
51 Carondelet.

M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de passage.

J. B. DODART.

LIGNE CROMWELL
NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant mercredi, 9 juillet, à 8 A. M.
Les vapeurs se donnent des steamers suivants
ROCKERSOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS
Le steamer
HUDSON. Capt. Kemble.
Arrivé le sus quai, au pied de la rue Toulouse.
EXCHANGE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine..... $40
Entrepont..... 20
Les gens prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.
Nlle-Orléans, 1 juin Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans au Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Fs. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express.	Atlantic Express.
Arrive..... 4 05 pm	Part..... 8:10 am
San Antonio Ex.	New Orleans, Ex.
Arrive..... daily	Part..... daily. 7:40 pm
Shreveport, daily. 7:20 am	Shreveport, daily. 7:40 pm

Chars-de-lux entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman-voitures entre la Nlle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express.

Connections à Houston avec tous les chemins de fer de l'ouest. Billets à vendre et places dans des chars-de-luxe à retenir aux bureaux, coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.

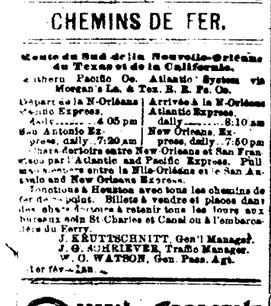

Queen and Crescent Route,

ligne la plus courte de 96 milles entre la **Nouvelle-Orléans et Cincinnati.**

Voyage, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, **New York, Boston,** les Monts Adirondacks et Saratoga, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 6. Fast Line.	No 2. Limited
Part de la N.-Orléans.	8:45 a.m.	4:00 p.m.
Arrive à Meridian...	3:00 p.m.	9:50 p.m.
Arrive à Akron...	9:10 p.m.	3:10 a.m.
Arrive à Birmingham	9:00 p.m.	3:00 a.m.
Arrive à Atlanta....	11:06 p.m.	5:49 a.m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	7:30 a.m.
Arrive à Burgin...	10:55 a.m.	6:05 p.m.
Arrive à Lexington	12:05 p.m.	5:00 p.m.
Arrive à Cincinnati	3:30 p.m.	6:20 p.m.

Wagons de chaises à la N. O., 34 st. Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
E. H. GARRATT,
Div. Pass. Agent,
New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

LEON QUEYROUZE & CO.,

IMPORTATEURS EN GROS,
—Importateurs de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Vins et Champagne et de l'Ouest
ET DES DISTILLERIES.

ASSURANCES

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'Assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$425,699 35
Sur les risques de rivières	22,586 57
Sur les risques de mer	12,249 19
	$460,535 11
A ajouter: Primes non acquises de 1888	102,433 84
Total des primes	$562,960 05
A ajouter : Intérêts et profits et pertes	$ 28,906 49
Revenu total	$591,875 54
A déduire: Pertes payées— Sur risques d'incendies	$180,110 41
Sur risques de rivières	16,883 63
Sur risques maritimes	10,589 91
Total des pertes payées	$217,593 95
Primes remboursées, et cancellations	47,796 30
Commissions	65,505 08
Réassurances	25,895 44
Taxes et licences	7,323 59
Dépenses, bureau local de agences, salaires, Board of underwriters, Patronille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	37,965 86
Total des débours	$402,083 02
Surplus	$189,792 52
Réservé pour risques non expirés	$114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Profits net	41,704 20
	$189,792 52

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main, à savoir :	
En banques	$98,632 81
Au bureau	3,923 65
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman	102,858 46
$100,140 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les nommés ci-dessus	130,900 00
$35,000 coupons bons des Etats-Unis, 6 pour cent	31,500 00
$30,000 bons de la Louisiane à 4 pour cent	28,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)	8,506 68
Une action du capital du N. O. Board of Trade	75 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	175 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co	525 00
Une action French Opera House Co	250 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters	150 00
Primes en course de perception	49,819 58
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc	2,000 00
	$504,376 52

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	25,000 00
Dividendes non payés	1,384 00
Réservé pour risques non expirés	114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)	29,704 20
	$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation. (Signés)
H. H. KENDRICK.
FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD.
MORRIS BRYCH & BACHER
F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de déclarer un dividende semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende extra de DEUX ET DEMI POUR CENT.

I. N. MARKS, Président.
T. FAUDRONME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. BIERHORST, PETER SLAIES,
T. FREDHOMME, F. FITZPATRICK,
C. TAYLOR GAUCHE, A. H. SIEWARD,
P. DOERR, A. H. ISAACSON,
JACOB SCHOEN, H. MILLERMAN,
I. N. MARKS, I. H. SCHRIEMANN,
JNO. EVERETT, W. MARKS,
OTTO TENGE, H. EGAN,
A. A. MACHINEE, GEO. STEMMANN.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY
OF NEW-ORLEANS.
(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)
Bureau: No 49 rue du Camp.

QUINZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1889 :

Primes reçues pour risques d'incendie	$ 86,007 46
Ajoutez: primes non expirées pour 1887. $21,907 61	
Sauvetage et profits et pertes	1,689 29— 23,596 90
	$109,604 36

A déduire:

Pertes par les incendies	$33,354 13
Réassurances	7,509 40
Primes remboursées	5,709 69
Commission et courtage	3,346 29
Dépenses, générales moins escompte et intérêt	16,156 49
	66,076 00
	$43,528 36
Réservé pour pertes non ajustées	925 00
Intérêt payé le 1er juillet 1888	7,486 70
Intérêt et dividendes déclarés ce jour	11,332 54
Réservé pour primes non acquises pour 1889	20,006 67
Au fonds de réserve	3,777 45
	$43,528 36

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$1,539 50
Prêts sur dépôts de titres (collatéraux) et hypothèques	168,287 92
Billets à recevoir	2,040 83
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et comptant	47,017 01
Primes en cours de collection	42,722 54
Meubles de bureau et accessoires	4,906 58
	$279,929 03

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	925 00
Réservé pour primes non acquises pour 1889	20,006 67
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus	108,997 36
	$279,929 03

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 22e jour de janvier 1890.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 22 janvier, 1890.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende extra de DEUX ET DEMI POUR CENT.

I. N. MARKS, Président.
T. FAUDRONME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. BIERHORST, PETER SLAIES,
T. FREDHOMME, F. FITZPATRICK,
C. TAYLOR GAUCHE, A. H. SIEWARD,
P. DOERR, A. H. ISAACSON,
JACOB SCHOEN, H. MILLERMAN,
I. N. MARKS, I. H. SCHRIEMANN,
JNO. EVERETT, W. MARKS,
OTTO TENGE, H. EGAN,
A. A. MACHINEE, GEO. STEMMANN.

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues :	
Sur risques de feu	$261,065 98
Sur risques de marine	2,702 10
Sur risques de rivière	3,974 97
	$267,743 05
A ajouter: Primes non acquises de 1888	44,600 49
	$312,343 54
A ajouter: primes non acquises de 1889	60,716 00
Primes totales	$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes	15,041 32
Revenu	$333,500 37
A déduire, pertes payées:	
Sur risques de feu	$89,073 36
Sur risques de marine	1,010 08
Sur risques de rivière	602 83
Total des pertes payées	$90,686 27
Retour de primes et cancellations	25,822 60
Commissions	39,121 12
Réassurances	22,398 18
Taxes et Licences	2,947 15
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, loyers, publications, etc	30,719 47
Déboursés	$212,695 79
	$120,806 58
A déduire : Primes non acquises	$ 60,554 00
Pertes ajustées et non ajustées	30,000 00
Bénéfice net	90,554 00
	$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse	$ 66,133 13
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 127	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110	133,109 00
$64,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148	95,548 80
25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2	23,875 00
Primes en voie de recouvrement	13,198 55
Prêts sur hypothèque	24,384 84
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 09
Actions	4,465 28
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	1,350 00
Réservé pour primes non acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890	9,000 00
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.
GEORGE C. ANDRY, Notaire.

OFFICIEL

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'ÉTAT, }
Etat de la Louisiane. }

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS MCENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi, pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres du susdit Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et annexé dans le bureau dudit Auditeur, le même jour, quatre cent soixante-huit mille cent vingt-neuf piastres 75 cents. 468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par la Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents. 198,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars. 270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 67 cents. 10,606 67

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents. 198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent trente-six dollars, 42 cents. 209,236 42

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars. 80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 42 cents. 128,512 67

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:

Pour fournitures de bureau distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de l'Acte No 312 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts. 3,195 09

Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent trente-six dollars, et 33 cents. 100,241 33

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents. 103,436 7

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 21me jour de janvier A. D., 1888.

S. D. MCENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel
— DE LA —
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889 :

Primes reçues :	
Primes maritimes	$197,741 69
Primes maritimes	2,889 10
Primes des rivières	1,577 07
	$202,207 66
A ajouter : Primes non expirées de 1888	44,609 49
	$246,817 35
A ajouter : Intérêt, profits et pertes	$26,223 06
Moins salaires et dépenses générales	14,199 43
	12,023 62
Fonds de surplus de 1888	24,476 08
Total	$283,317 02
Pertes payées—	
Sur risques de feu	$93,148 63
Sur risques maritimes	2,086 45
Sur risques de rivières	1,619 99
	$96,867 07
Réassurances	28,145 58
Primes remises et commissions	49,561 79
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	6,389 93
	185,953 32
Profits brute	$ 97,364 70
Réservé pour primes non expirées	$41,160 13
Pertes non payées	11,708 52
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890	10,000 00
Fonds de surplus, 1889	24,476 08
	97,364 76

ACTIF.

Billets pour primes	$366 89
Primes en voie de collection	41,662 89
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	33,625 00
Prêts sur hypothèques	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	65,080 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	38,928 70
Espèces hypothèque, Wechsling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,873 14
Argent comptant et en banque	24,836 44
	$287,366 70

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	41,160 13
Réservé pour pertes non payées	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WERNER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de QUINZE POUR CENT, faisant 30 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN,
J. F. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS,
FRANK VATTER, GEO. SIEDLICH,
HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS,
J. H. MERILH, JOHN G. MOLL.
J. J. LANGLES.

MECHANICS AND TRADERS'
Insurance Company,
No. 14 rue Carondelet.

Vingtième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1889 :

Primes d'incendie	$278,621 04
Primes de rivières	51,142 26
Primes maritimes	11,142 91
Primes non acquises, 31 décembre, 1888	95,501 30
	$426,447 51
A déduire— Primes remboursées	$25,797 86
Réassurances	43,269 67
Primes non acquises, 31 décembre, 1889	111,844 53
	180,912 18
Primes nettes acquises	$240,535 33
A ajouter intérêts	32,529 10
Total des recettes	$273,064 43
Moins— Pertes par le feu, payées	$89,794 41
Pertes de rivières payées	16,160 79
Pertes maritimes payées	699 99
Pertes non payées	17,941 99
Dépenses de bureau, d'agences et autres, et de taxes et licences Louisiane et autres Etats	44,931 28
Commissions	35,541 02
	204,959 48
Profits nets	$68,104 95

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$62,420 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	193,640 00
Actions de banques et autres	369,280 00
Argent en caisse	3,382 20
Argent comptant	29,388 77
Propriétés foncières	25,839 10
Primes en voie de collection	54,774 17
	$738,545 34

PASSIF.

Capital-actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	114,844 53
Réservé pour pertes non payées	17,941 99
Réservé pour taxes et licences non payées	3,724 55
Réservé pour réassurances de rentrées	5,310 31
Dividendes	18,750 00
Surplus	203,073 96
	$738,545 34

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Paroisse d'Orléans. }

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 21me jour de janvier 1890.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 29 du courant, a résolu de payer sur ses actions (outre et en sus du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1889), CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de passer $52,963 21 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell.	Jas. McConnell.
Geo. W. Kentell.	C. M. Soria.
L. L. Lyons.	Walter C. Flower.
W. J. Wheeler.	Jos. Vignes.
Chas. Holloway.	A. Kuhn.
F. J. Odendahl.	J. M. Walsh.
W. H. Wheeler.	T. S. Waterman.
J. M. Frankenbush.	P. Werlein.
Simon E. Marx.	A. M. Silbernagel.
P. J. Cockburn.	G. A. Baldwin.
W. E. Miles.	C. Hériard.
J. A. Brassiman.	A. M. Belavallade.
1er mars—1an	A. H. May, Jr.
	W. A. Ker.
	Lloyd R. Coleman

Suggestions particulières
— AUX —
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la quarantaine et de réduire au tant que possible la période de détention:

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront autant que possible avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires feront en sorte d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de baggage capable de s'endommager par l'eau ou par de manifestation d'état maladif pendant la détention et pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, valeurs et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à pourir tous les risques de la vaisie.

4. Les navires devront avoir des ports et éviter la fièvre jaune devront s'amarrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de descendre pendant la nuit.

5. La cargaison doit autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. Il doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et à des mesures à prendre, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.

22 avril—

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the France-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $2; six months, $1.50; three months 75 cents.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉFENSE FRANÇAISE.
Bureau: 103 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, signes ou névroses; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies — Bouteille de 6 onces 60 sous.

Le PUNAISICIDE (Red bug killer) est déjà un légitime succès.

Rien Bourbon, 101, près Orléans.
22 mai—

Proclamation Annuelle
DE QUARANTAINE.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, }
ETAT DE LA LOUISIANE. }

CONFORMÉMENT aux dispositions de la Section 3049 des Statuts Révisés de l'Etat, et sur l'avis du Bureau de Santé de l'Etat, invitant le gouverneur à émettre sa proclamation annuelle de quarantaine contre les ports ci-dessous désignés pour être mise en vigueur à partir du 1er mai 1890, savoir:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipage, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les réglements suivants :

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés : c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantaine du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS DURANT, à par tir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantaire faire infecter, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Les navires arrivant de ports infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourraient devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la 4e classe, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de Cat Island, ou celles du Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une complète désinfection (QUARANTE (40) JOURS) ainsi qu'une complète désinfection.

En conséquence, moi, FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé convenable de lancer cette proclamation annuelle de quarantaine à partir du JEUDI, 1er mai A. D. 1890, contre les ports ci-dessus désignés, ainsi qu'il est prévu dans ce qui suit:

Durant la période de quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargées spécialement de la rigoureuse exécution des réglements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits réglements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 1er jour d'avril de l'an de N.-S. mil huit cent quatre vingt dix.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour le Gouverneur,
GEO. STERCKX sous-secrétaire d'Etat.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 3 juillet 1890.

COMPTOIR D'ÉCHANGES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. (CLEARING HOUSE.)

	Echanges.	Balances
Jusqu'ici cette semaine	$6,344,067 00	$366,294 00
Même temps la semaine dern. dern.	5,474,226 00	302 967 00

Monnaies américaines et étrangères en Billets de Banques.

MONNAIE — nouvelle — Victoria, $4 82@4 90, 20-marcs, $4 65@4 75; 20-francs, $3 82@3 90; doubloons espagnols, $15 40@15 60; doubloons mexicains, $15 40@15 60;